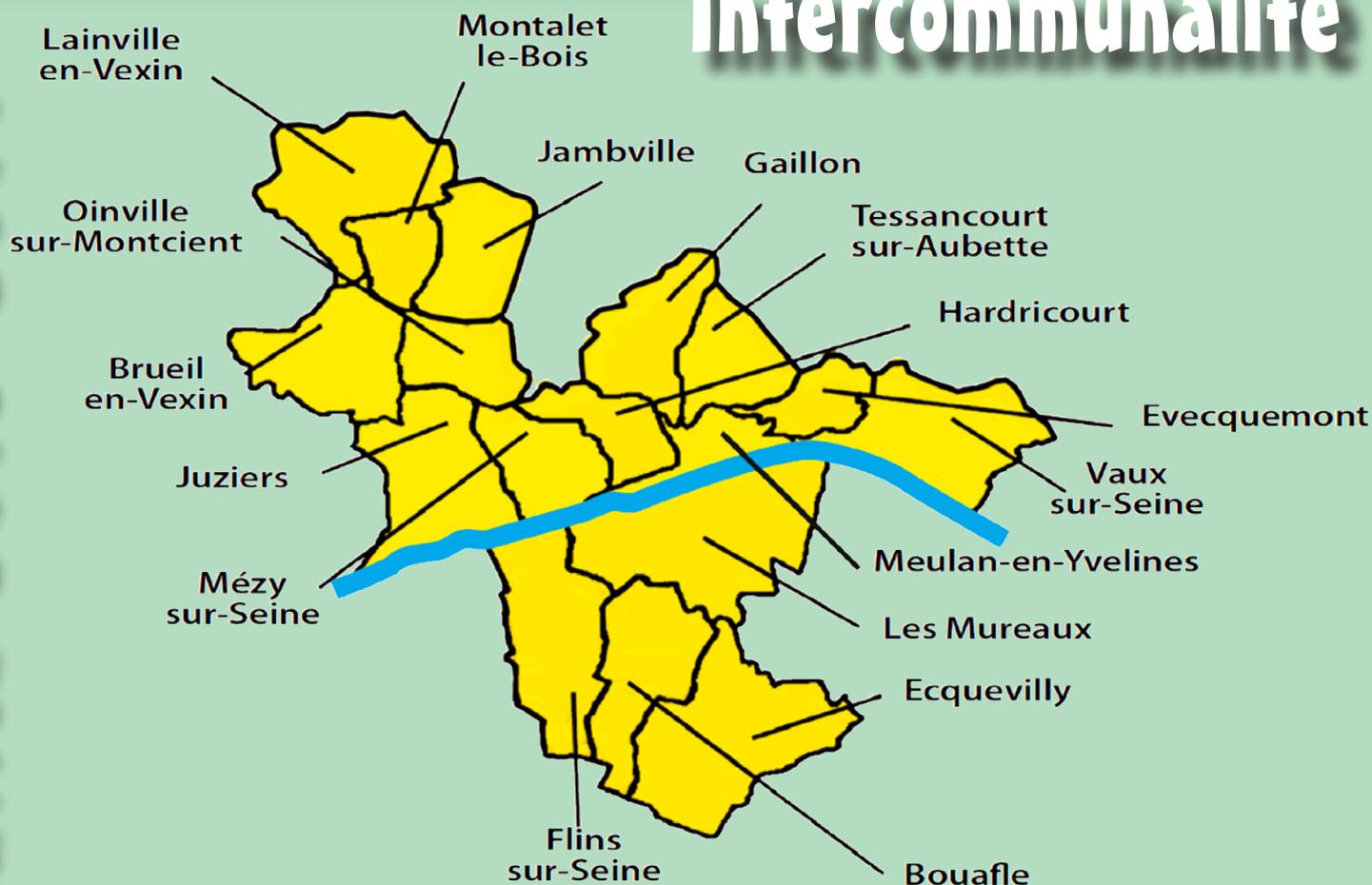


Intercommunalité

HIVER 2013-2014



Aire de jeux p. 16

Étude multicommerces p. 9

Gestion différenciée p. 4





78440 GARGENVILLE
☎ 01 30 93 61 71

78250 HARDRICOURT
☎ 01 30 99 00 82

78480 VERNEUIL
☎ 01 39 71 99 58

**SPÉCIALISTE
EN
PLATS CUISINÉS LIVRÉS**



*Collectivités et
Restaurants d'Entreprises*

37, RUE DES VACILLOTS - 76510 SAINT NICOLAS D'ALIERMONT
Tél : 02 35 04 66 10 - Fax : 02 35 04 66 34

E.A.D.
Espaces verts

Création - Entretien - Élagage

AD Services

Travaux de jardinage - TVA 5,5%

Tél./Fax : 01 30 99 03 12

36, Grande Rue - 78250 Gaillon sur Montcient



SERVICES

Boualem AMARA
Port. : 06 89 44 65 35
2, rue du Point du Jour
78250 GAILLON SUR MONTCIENT
Fax : 01 30 22 06 33
amaraservices@orange.fr

NETTOYAGE

BUREAUX - IMMEUBLES - LOCAUX INDUSTRIELS

World Cooker

Pour chaque occasion, nous avons le buffet, le menu ou simplement le plat qui ravira toutes les papilles avec une variété de plus de 25 plats.



*Visitez notre site : world-cooker.fr
06 21 36 35 89*



agence de communication

01 34 97 50 90

*Nous remercions les annonceurs qui participent
à la publication du Journal de Gaillon .*

Contact Régie publicitaire :

Christian Tétard 06 14 84 27 10

Le journal de Gaillon Hiver 2013-2014

Bulletin officiel
d'informations de la
Commune de Gaillon
sur Montcient

Mairie de Gaillon

Tél. 01 34740658

Fax 01 30220616

mairie.gaillon.sur.montcient@wanadoo.fr

Permanence des

élus: sur Rendez-vous

Horaires

d'ouverture:

8h30 – 12h00

Fermé le Mercredi

Rédacteur en chef:

Jean-Luc Gris

Rédaction:

Christian Bouley

Philippe Le Gall

Nathalie Le Gonnidec

Jean Pierre Le Tellier

Régie publicitaire

et publication:

Christian Tétard

06 14842710

Réalisation:



01 34975090

RCS Versailles B 495 058 000

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Cette année 2013 sera à marquer d'une pierre blanche pour notre village. Après de longues discussions, nous sommes entrés dans un regroupement intercommunal et faisons partie, depuis le 1^{er} novembre 2013 de la communauté de communes Vexin-Seine qui deviendra au 1^{er} janvier 2014 la communauté d'agglomération Seine & Vexin, regroupant alors soixante-dix mille habitants. Cette première étape préfigure ce que seront les intercommunalités de demain où des regroupements pour des bassins de vie de cent cinquante mille voire deux cent mille habitants seront imposés. Vous trouverez dans ce journal les compétences exercées désormais par la communauté de commune Vexin-Seine en lieu et place de notre commune.



En septembre 2014, notre commune mettra en application la réforme des rythmes scolaires. Ce profond changement pour les enfants, pour vous parents et pour notre village se fera dans la concertation, en veillant à préserver les intérêts de nos enfants. Même si un changement profond est nécessaire dans notre système éducatif; est-ce que la modification des horaires et l'ajout d'une demi-journée, seront suffisants ?

En mars prochain, les 23 et 30 mars, comme tous les six ans, vous serez appelés à voter lors des élections municipales. Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013.

Je finirai ce mot en souhaitant à chacune et chacun d'entre vous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le jeudi 16 janvier à 19h00 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Le Maire, Jean-Luc GRIS

S O M M A I R E

Comptes rendus des Conseils municipaux	2
Gestion différenciée des espaces verts communaux	4
Un nouvel agent communal	7
Le Roul'Doudou prochainement dans notre village	7
Gaillon-sur-Montcient dans Vexin-Seine depuis le 1 ^{er} novembre 2013	8
Étude Commerce Multiservices	9
Rénovation de la rue du Point du jour et signalétique dans le village	10
Permis de construire	11
Restauration de la statue Sainte Barbe	12
Exposition Gustave Ravanne 1854-1904	13
Accueil des nouveaux Gaillonnais	14
Forum des associations	14
6 ^e Marché Artisanal et Gastronomique	15
Repas des anciens	15
Une rentrée sous le signe de la nouveauté	16
Le collège de la Montcient vu par ses élèves	17
Cérémonie du 11 novembre	18
Inscription sur les listes électorales	18
Bientôt le recensement de la population de Gaillon	19
État civil	19
Rappel sur les collectes de tri sélectif et des ordures ménagères.	19
Elagage des arbres et arbustes	19
Carton plein au loto !	20
Thé dansant AGYS	20
CCAS Les mardis récréatifs	20
Histoire du village	21
Agenda du 1 ^e semestre 2014	25

Extraits de comptes-rendus municipaux

Réunion du Conseil municipal du 20 juin 2013

Règles de représentation des communes au sein de la Communauté de Communes Vexin-Seine étendue à 17 communes à compter de septembre 2013

Le Maire expose à ses collègues que la commune de Gaillon sur Montcient est membre de l'association de préfiguration, créée en avril 2010, qui fédère 17 communes autour d'un projet de construction d'une Communauté d'Agglomération de part et d'autre de la Seine. Ce projet a été validé par la Commission départementale de coopération intercommunale et acté par son inscription au schéma départemental.

Sur la base des données du recensement INSEE population totale 2010 (en vigueur au 1^{er} janvier 2013), le Conseil de Communauté sera constitué de 52 délégués, répartis de la façon suivante :

Commune	Habitants (pop tot INSEE 2010)	Conseillers communautaires
BOUAFLE	2156	3
BRUEIL-EN VEXIN	712	2
ECQUEVILLY	3975	3
EVECQUEMONT	808	2
FLINS SUR SEINE	2450	3
GAILLON SUR MONTCIENT	679	2
HARDRICOURT	2120	3
JAMBVILLE	821	2
JUZIERS	3834	3
LAINVILLE EN VEXIN	821	2

MEULAN EN YVELINES	8987	4
MEZY SUR SEINE	1974	2
MONTALET LE BOIS	330	2
LES MUREAUX	31116	12
OINVILLE SUR MONTCIENT	1138	2
TESSANCOURT SUR AUBETTE	969	2
VAUX-SUR-SEINE	4906	3

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les règles de représentation des communes au sein de la Communauté de Communes qui sera étendue à 17 communes par l'arrêté préfectoral portant définition du périmètre de la Communauté d'Agglomération Vexin-Centre-Seine-Aval, telles que présentées ci-dessus et conformes à l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- approuve la composition du Conseil de la Communauté de Communes Vexin-Seine telle que présentée ci-dessus.
- donne mandat au Maire ou son représentant pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Lettre de la DRAC au sujet de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption

Suite à l'étude préalable réalisée en 2012 par le cabinet APGO, la direction régionale des affaires culturelles d'Ile de France a émis un avis favorable sur les travaux à réaliser.

Leurs services ont relevé que la dégradation de l'église s'accroît d'année en année et que les travaux d'assainissement et de mise hors d'eau sont plus qu'urgents.

Monsieur Le Maire prendra contact avec la DRAC pour vérifier les dispositifs d'aide financière mis à la disposition de la commune afin de préparer la première phase des travaux qui concernera la mise hors d'eau.

**Réunion du Conseil municipal
du 3 septembre 2013**

Vente du terrain communal (3^e lot)

Monsieur le Maire informe que plusieurs demandes ont été faites en Mairie au sujet du 3^e lot du Lotissement les Satais. De ce fait, il est proposé de mettre en vente ce troisième lot au même prix que les deux autres lots. Les acquéreurs auront la possibilité de proposer un prix supérieur. Il sera procédé à une commission d'ouverture des offres. L'offre la plus élevée sera retenue sous réserve d'être accompagnée des garanties bancaires (prêt accepté ou copie des fonds bancaires disponibles).

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE avec un montant minimum de 125000 € et **AUTORISE** le maire à signer les documents afférents à la vente, le compromis de vente et la vente définitive.

**Réunion du Conseil municipal
du 11 octobre 2013**

Présentation étude commerce multi service

Madame Raffali, chargée d'étude commerce et urbanisme à la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, présente les résultats de l'enquête de consommation menée dans le cadre du futur réaménagement du site de l'ancienne école.

Pour mémoire, cette étude est décomposée en trois phases :

- Étude de consommation.
- Étude de faisabilité commerciale.
- Étude de faisabilité financière.

Les résultats de cette étude ont été remis à chaque conseiller municipal et sont disponibles sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

Voici quelques éléments clés de la présentation :

Le taux de retour est faible, puisque seulement 21 % des questionnaires ont été renvoyés à la chambre de commerce.

L'activité la plus souhaitée est la boulangerie-pâtisserie avec 80 % des réponses reçues, suivie de l'épicerie avec 68 % des réponses. Il y a également une demande importante pour la presse avec 27 % des réponses. Le restaurant est peu cité (20 % des réponses).

Monsieur Le Maire souhaite rencontrer des communes qui ont mis en place ce type d'activité pour un partage d'expérience ; il indique qu'une réunion sera prochainement organisée avec les élus de Sagy. La décision sur la poursuite de l'étude (faisabilité commerciale puis faisabilité financière) sera prise ensuite par le Conseil municipal.

Recensement 2014

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal l'obligation des Communes de moins de 10000 habitants de réaliser le recensement de la population, à raison d'un échantillon d'un cinquième de la population, chaque année. Pour 2014, le recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014. La réalisation de ce recensement nécessite le recrutement par voie contractuelle d'Agents recenseurs.

Compte tenu de la particularité du poste, il est proposé de procéder à un recrutement par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de la législation en vigueur.

Pour ce faire, il est proposé de créer 2 postes d'Agents Recenseurs à temps non complet, pour cette période.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré
VOTE A L'UNANIMITÉ pour.**

**Réunion du Conseil municipal
du 7 novembre 2013**

**Désignation des délégués
à la Communauté de Communes Vexin-Seine**

Le protocole d'accord signé par les deux C.C. de Seine-Mauldre, Vexin-Seine et le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie le 18 octobre 2013 rend possible la décision du Préfet des Yvelines prise en conformité avec la proposition de la CDCI du 12 décembre 2012, du fait du retrait des recours par la C.C. Seine-Mauldre auprès du Tribunal administratif

La mise en œuvre des arrêtés préfectoraux, conduit l'ensemble des 9 communes isolées à intégrer la C.C. Vexin-Seine le 1^{er} novembre 2013, de façon à engager la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération. La Commune de Gaillon sur Montcient doit maintenant désigner ses délégués communautaires à savoir 2 délégués.

Sont désignés, à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Luc GRIS
- Monsieur Jean-Pierre LE TELLIER

Rythmes scolaires

Monsieur Le Maire doit transmettre pour le 11 décembre 2013, les nouveaux horaires scolaires applicables à la rentrée 2014. Une première ébauche sera présentée lors du conseil d'école du 15 novembre prochain.

Sur proposition du Maire, un comité de pilotage va être mis en place ; sa composition sera la suivante :

Jean-Luc Gris, Gilbert Vinter, Véronique Lefebvre, les représentants des parents d'élèves, une représentante des enseignantes.

Gaillon-sur-Montcient et la gestion différenciée des espaces verts communaux

Depuis 2012, notre commune est engagée auprès du syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) et du PNR du Vexin français dans un programme de reconquête de la qualité de l'eau.

Il est bon de rappeler que la qualité de l'eau distribuée à Gaillon-sur-Montcient, même si elle est de bonne qualité, doit s'améliorer et que les produits phytosanitaires sont encore nombreux dans l'eau que nous buvons.

Le programme de gestion différenciée se caractérise par l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, et par la mise en place d'un programme d'entretien différencié des surfaces en herbe des espaces communaux.

Les actions menées

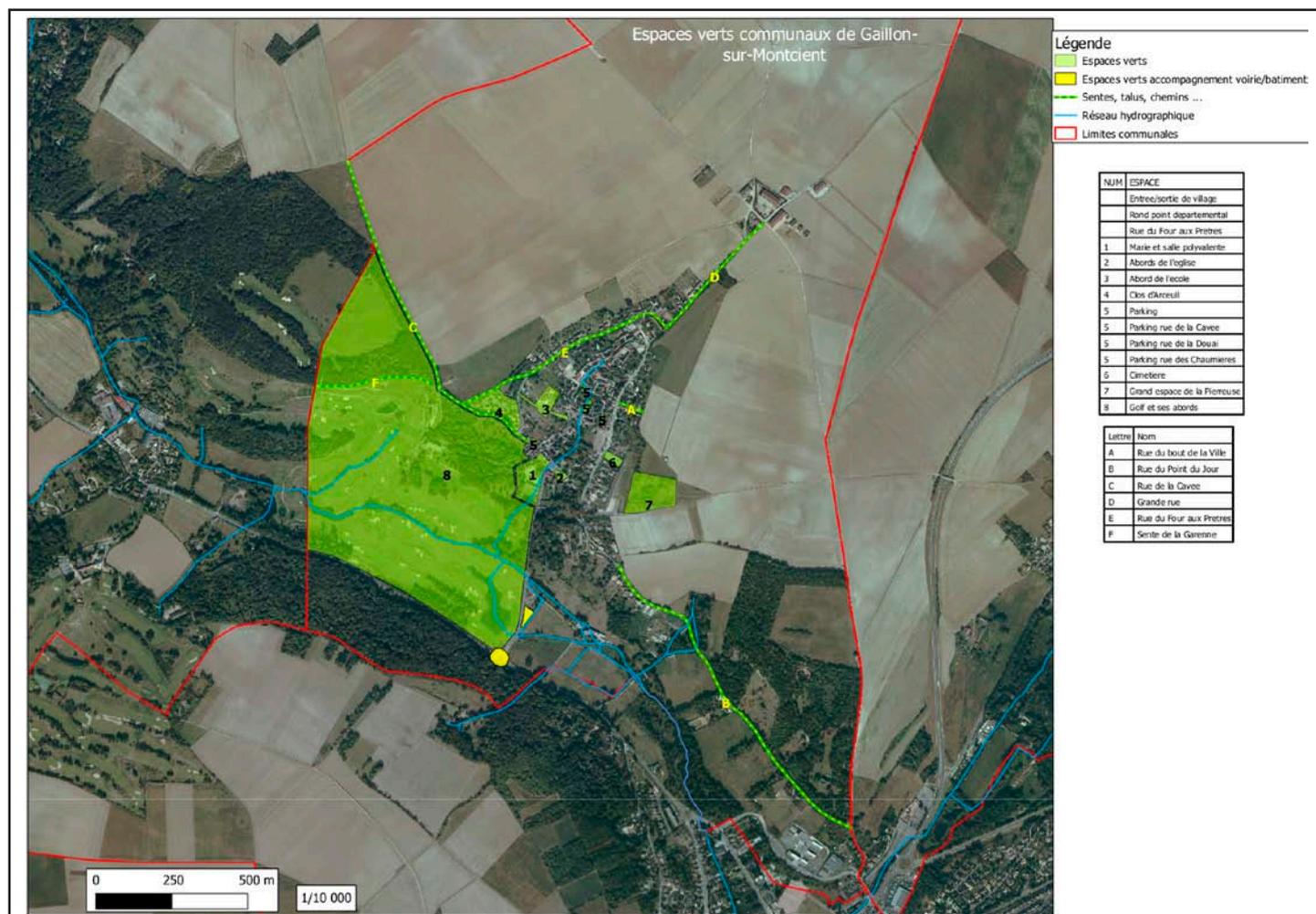
L'équipe municipale a souhaité mettre en œuvre une démarche progressive tenant compte des moyens humains et financiers

Dans un premier temps, nous avons codifié les espaces verts de la commune ; ceux-ci ont été classés de la façon suivante :

Espaces verts structurés et fleuris

- Espaces verts jardinés
- Espaces verts naturels aménagés
- Espaces naturels

Cette classification nous a permis de définir le plan d'entretien adapté à chaque espace.



Entre-temps, différentes expériences ont été menées ; désherbage thermique à gaz pour les surfaces imperméables (trottoirs, caniveaux), puis nettoyage à l'aide d'une brosse métallique rotative montée sur une débroussailleuse.

Depuis le mois de juin 2013, les traitements chimiques ont été abandonnés au profit de techniques manuelles (binage).

Le changement induit de nouvelles façons de travailler, de nouveaux moyens, à cet effet, la commune poursuit sa réflexion sur les alternatives aux traitements chimiques :

- Enherbement du cimetière et de certains trottoirs (rue des Bouts de la ville)
- Rejointoiement des trottoirs et caniveaux
- Paillage de massifs
- Relance du désherbage thermique et réflexion sur le désherbage mécanique
- Fleurissement des trottoirs et pieds de murs
- Implication des habitants dans le fleurissement du village

Le plan d'actions

La commune s'est engagée en mai dernier sur le plan d'actions ci-dessous

- 1 : priorité faible – à initier en 2014-2015
- 2 : priorité moyenne – à initier en 2013-2014
- 3 : priorité forte – à initier en 2013

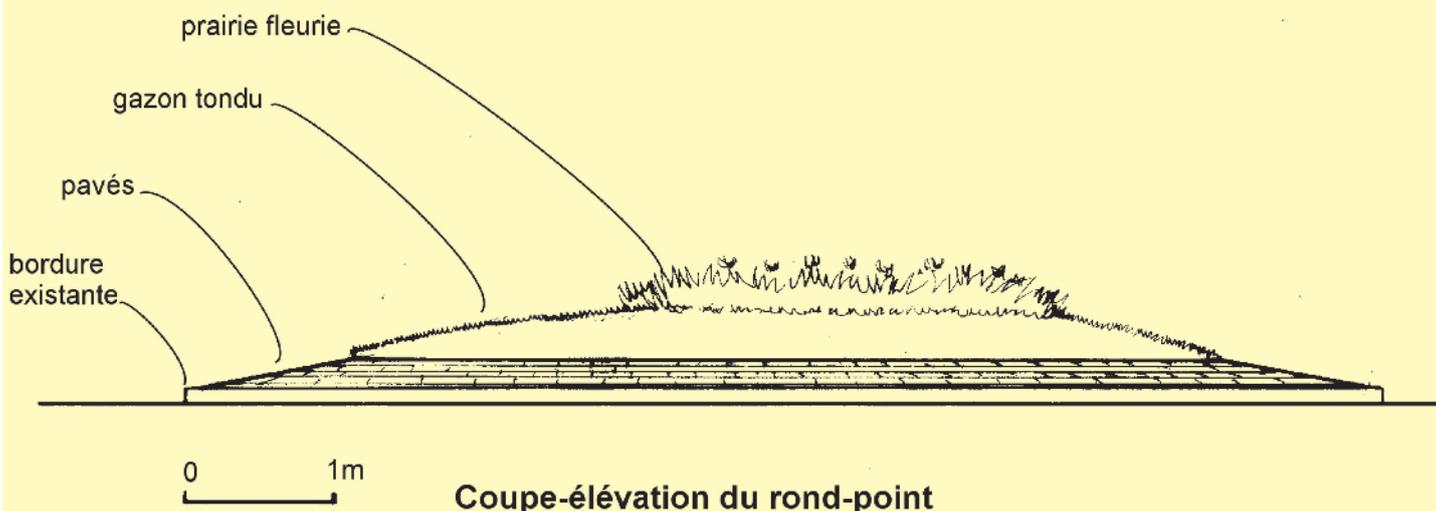
Actions	Priorité*
Maintenir des ourlets herbeux et de lisières dans le Parc de la Mairie	1
Renaturation de sous-bois dans la Parc de la Mairie	1
Renaturation de la cour de l'école	3
Favoriser l'enherbement des trottoirs pouvant l'être et du cimetière	2
Promouvoir le développement des jardins de trottoirs et des espaces verts jardinés	2
Appliquer les principes des prairies de fauches et d'un entretien différencié des surfaces enherbées sur talus, sentes, chemins, bords de routes...	2
Développer le désherbage mécanique : pic-bin, binette, houe à roue	3
Généraliser la pratique du paillage des massifs	2

Prochaine étape

Le Conseil municipal s'est engagé dans un programme d'aménagement paysager avec l'aide du PNR du vevin français.

La première phase consistera à réaménager le rond-point situé à l'entrée du village et le parc de la Mairie. En avant-première, nous vous proposons ci-dessous les premières esquisses.

Avant-projet d'aménagement du rond-point du golf.



Avant-projet de réaménagement du parc de la Mairie

Côté rue.



Côté cour.



Un nouvel agent communal

Vincent Gelsomino a rejoint depuis le 13 mai 2013 l'équipe du personnel communal en qualité d'agent technique.

Il est originaire de Vaux sur Seine et habite Meulan en Yvelines, marié et père d'un fils de 14 ans.

Vincent porte beaucoup d'intérêt à son travail qu'il trouve diversifié (entretien de l'espace public, création des espaces verts, etc.), au sein d'un village agréable.

L'équipe municipale lui souhaite « bon courage » et « beaucoup de satisfactions » dans cette nouvelle fonction.



Le Roul'Doudou prochainement dans notre village



La halte-garderie itinérante, affectueusement baptisée: ROUL'DODOU arrive dans notre commune en 2014.

C'est un véhicule type « camping-car », spécialement aménagé pour l'accueil des tout-petits, qui s'arrête dans quelques communes de la Communauté de Communes Vexin-Seine.

La commune de Gaillon-sur-Montcient va mettre une salle à la disposition du Roul'Doudou.

Vos enfants seront accueillis par 3 auxiliaires de puériculture et une éducatrice de jeunes enfants de 9h00 à 17h00. En attendant le démarrage de ce nouveau service dans le village, vos enfants pourront bénéficier du Roul'doudou dans les communes suivantes : Juziers, Oinville-sur-Montcient, Tessancourt-sur-Aubette et Jambville.

Pour toute information contactez Madame Isabelle Martinez :

- Tél. : 0134747175
- courriel : rouldoudou@vexin-seine.fr



Gaillon-sur-Montcient dans Vexin-Seine depuis le 1^{er} novembre 2013

Depuis le 1^{er} novembre, les 8 communes de la Communauté de Communes Vexin-Seine (Brueil, Jambville, Juziers, Meulan, Mézy, Oinville, Tessancourt et Vaux) ont été rejointes par les 2 communes qui se sont retirées de la Communauté de Communes Seine Mauldre (Bouafle et Flins) ainsi que par 7 communes isolées (Ecquevilly, Evécquemont, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Les Mureaux, Montalet-le-Bois et Lainville-en-Vexin), afin de former une Communauté de Communes à 17.

Notre commune a désigné ses deux délégués communautaires le 7 novembre dernier ; Jean-Luc Gris et Jean-Pierre Le Tellier nous représenteront au sein d'une assemblée de cinquante-deux membres.

L'intercommunalité a pour but de renforcer les actions à l'attention des habitants, l'idée est de faire ensemble ce que chaque commune ne pourrait faire toute seule. Les économies d'échelle doivent être faites en mutualisant nos moyens et en renégociant les contrats existants avec plus de poids (population totale supérieure à 70 000 habitants)

La première lettre de Vexin-Seine vous a été distribuée avec le journal de Gaillon en juin dernier. Vous serez régulièrement informé sur les changements liés à notre entrée dans la communauté d'agglomération Seine & Vexin. Par ailleurs, les comptes rendus des conseils communautaires seront disponibles en Mairie et sur le site internet de notre commune.

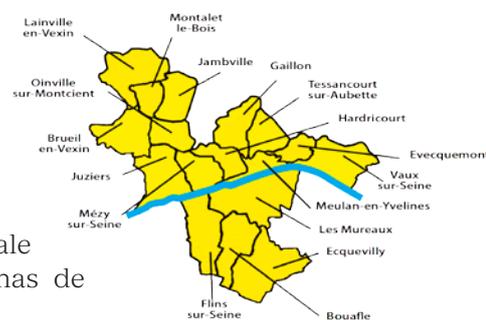
Après avoir désigné ses délégués en séance du 7 novembre, le Conseil municipal a approuvé, les statuts de la communauté d'agglomération Seine et Vexin le 28 novembre dernier. Nous avons souhaité partager avec vous les compétences exercées désormais par la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin en lieu et place de notre commune.

Développement économique

- Création, aménagement, et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire.
- Accompagnement des demandeurs d'emploi dans leurs démarches pour un retour à l'emploi.
- Participation à toute action permettant de constituer et renforcer un véritable réseau d'opérateurs favorisant une qualification de la main-d'œuvre locale.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT), et schémas de secteur.
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire.
- Organisation des transports



Équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire.

Politique de la ville

- Dispositifs de développement urbain, de développement local et d'insertion économique.
- Dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Construction, aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Actions sociales d'intérêt communautaire.

Gestion des cours d'eau, des rivières et du fleuve.

Environnement et territoire.

- Études et réalisation d'opérations visant à préserver le caractère multi fonctionnel des territoires, et notamment les espaces naturels et agricoles.
- Participation aux travaux du Parc naturel régional du Vexin français en conformité avec la charte.

Transports, déplacements et mobilité

- Gestion des circuits spéciaux scolaires.
- Réflexion sur l'amélioration du franchissement de la Seine.
- Élaboration de schémas de randonnées et de liaison douce.
- Transport à la demande.

Étude Commerce Multiservices

Comment redonner vie au bâtiment placé au centre de notre village, qui a été une Mairie, puis une école primaire jusqu'en 2006 ?

C'est bien une des questions que se pose le Conseil municipal depuis son arrivée. Deux grandes orientations apparaissent : Créer un commerce, ou réhabiliter le bâtiment pour faire des logements, permettant par exemple un premier accès au logement des jeunes Gaillonnais, ou bien permettre à ceux dont le logement est devenu trop grand et coûteux à entretenir de rester dans le village dans un logement plus adapté.

Dans les deux cas, la commune devra de toute façon faire des aménagements.

Pour répondre au souhait de Gaillonnais désireux d'avoir un commerce dans le village, une étude a donc été lancée en juin 2012, afin d'en déterminer la faisabilité, et la viabilité d'un tel commerce. En effet, bien que lieu de rencontre et d'échanges, un commerce de proximité doit répondre aux réalités économiques.

Un questionnaire a donc été distribué à l'ensemble des foyers, et voici le retour.

Tout d'abord, un taux de réponses assez faible pour ce type de d'enquête, de l'ordre de 20,9 % (contre 47 % en moyenne), mais suffisant afin de connaître les habitudes en matière d'achats.

Sur l'ensemble de ces réponses, 86 % sont favorables à la création d'un commerce multiservices. Les demandes vont tout d'abord vers :

- Boulangerie/pâtisserie (80,4 %)
- Épicerie (68 %)
- Boucherie (34 %)
- Point presse (26,8 %)
- Restaurant (19,6 %)

Ce commerce devrait avoir d'autres produits annexes (Dépôt de presse, dépôt de colis ou courrier, tabac, gaz, pressing, cordonnerie...).

Si 93,6 % répondent aller dans ce commerce au moins une fois par semaine (46,8 % plus d'une fois), les sommes dépensées seraient de :

- Entre 5 et 8 € par semaine (10,7 %)
- Entre 8 et 16 € par semaine (12,5 %)
- Entre 16 et 30 € par semaine (35,7 %)
- Entre 30 et 60 € par semaine (12,5 %)
- Plus de 60 € par semaine (3,6 %)



Mais il faut cependant bien avoir conscience qu'un tel commerce ne pourrait pas aligner les mêmes prix qu'un supermarché environnant. Ce à quoi, les personnes intéressées sont prêtes à payer de 5 % (53,3 % des réponses) à 10 % (43,3 % des réponses) en supplément.

Coté horaires d'ouverture, il est souhaité une plage assez vaste, de 8h00/12h00 et 15h00/20h00, ainsi qu'une ouverture le dimanche.

Quant à la possibilité d'ouverture d'un restaurant, même si 37,2 % des Gaillonnais déclarent vouloir le fréquenter une fois par mois, cela ne suffirait pas à le faire vivre... Enfin, 3 personnes sur Gaillon seraient intéressées par l'exploitation de ce commerce.

En conclusion :

En bénéficiant d'une offre commerciale de la grande distribution assez proche (moins de 3 km), l'engouement des Gaillonnais pour ce projet ne se fait pas réellement ressentir (faible taux de réponse, sommes à investir relativement faibles...).

Il ressort cependant le besoin de convivialité et de proximité. L'équipe municipale souhaite échanger avec des communes voisines, ayant mis en place ce type d'activité, afin de mesurer les investissements à consentir et la fréquentation finale par rapport aux études de consommation.

La décision finale sur la poursuite du projet d'implantation d'un commerce multiservices sera prise avant le mois de juin 2014.

Rénovation de la rue du Point du jour et signalétique dans le village



Avant travaux.

- Ralentisseurs de type « dos d'ânes » afin de casser la vitesse trop souvent élevée au niveau des habitations isolées,
- Stop à l'intersection avec la rue des bouts de la ville.



Après travaux.

Rue du Point du jour

Comme vous avez pu le constater depuis début août, la rue du Point du jour a été rénovée.

- Bitume enrobé à froid pour répondre aux problèmes de trous qui apparaissent à la fin de chaque hiver (et même entre deux hivers!),



La rénovation et les aménagements réalisés sont le résultat des réflexions de la commission municipale « Sécurité routière et sûreté », alimentée par les riverains consultés à l'occasion de deux réunions publiques. Une deuxième phase d'aménagement pour le secteur entre la faisanderie et le croisement avec la rue des Bouts de la Ville débutera en 2014.





Signalétique

D'autres rues de notre village ont bénéficié d'un rafraîchissement pour la signalétique.

Ainsi la ligne blanche « infranchissable » rue de la Montcient a été refaite afin de responsabiliser les conducteurs tentés de doubler les véhicules roulant à 50 km/h.

Il est à noter que la vitesse sur cet axe nous semble trop souvent excessive...

Tous ces équipements participent à l'amélioration du cadre de vie, et surtout à la sécurité dans notre village. D'autres aménagements seront proposés bientôt pour la sécurité de tous.



PERMIS DE CONSTRUIRE

■ M. DENIS et Mme FAURE: construction d'un garage – 19 Rue des Bouts de la Ville.

■ M. MERHABA: modifications d'ouvertures en façades Est et Ouest – Rue des Bouts de la Ville.
 ■ M. et Mme SAOUFI: construction d'une maison d'habitation –Rue du Four aux Prêtres.

Restauration de la statue Sainte Barbe

Parlons de notre patrimoine communal paroissial dans le cadre d'une aide aux communes.

Suite à la délibération en date du 11 octobre 2013, le Conseil municipal autorise la demande de subvention pour la restauration de la statue Sainte Barbe en bois du XVI^e siècle, se trouvant dans l'église de Gaillon sur Montcient et inscrite au titre des monuments historiques.

La demande de restauration de cette statue a été proposée lors de l'assemblée du Conseil Général qui s'est tenu le vendredi 29 novembre 2013.

Lors de sa rénovation, une semelle de résine permettra de stabiliser la statue et de l'isoler du mur.

L'étude préalable a révélé que, sous l'épais badigeon gris, le riche costume, doré et vivement coloré, est suffisamment bien conservé pour en envisager le dégagement.

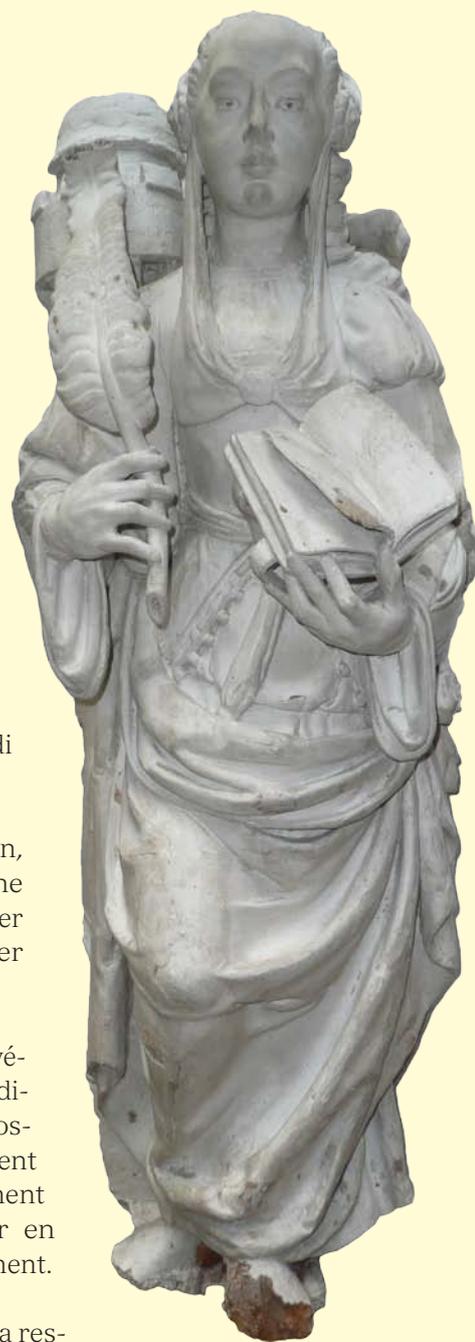
La date du début de la restauration est planifiée aux alentours du premier trimestre 2014.

Le montant prévisionnel de ces travaux est évalué à 32 296,78 € (TTC), incluant les frais de dépose et de transport (aller/retour).

La commune participera à hauteur de 30 % du prix TTC, soit 9 689,03 € et la part du Département s'élèvera à 70 % du prix TTC, soit 22 607,75 €.

La durée totale de la restauration n'excédera pas une année à la date d'émission de l'ordre de service par le Département.

L'œuvre sera restaurée dans les locaux du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF) à Versailles.



Photos Atelier ARCOA

Exposition Gustave Ravanne 1854-1904

C'est encore avec un grand succès que se sont déroulés les 14 & 15 septembre 2013 les journées nationales du patrimoine dans notre village de Gaillon.

Une exposition de belle facture nous était proposée par Madeleine Arnold-Tétard, historienne du Mantois, afin de nous faire découvrir ce peintre né à Meulan, Léon Gustave Ravanne ayant vécu aux Mureaux et dont la mère était originaire de Gaillon sur Montcient. La foule des grands jours s'est retrouvée dans la salle du Conseil municipal en ce samedi 14 septembre où l'exposition fut inaugurée par notre maire Jean Luc GRIS en présence des arrières petites-nièces de l'artiste et de nombreuses autres personnalités dont, certaines, venues de Paris pour l'occasion. Il nous était présenté 10 toiles du peintre ainsi que la vie de ce dernier.

G. Ravanne, outre d'être un peintre contemporain des plus grands, comme: Monnet, Manet, Sézanne, et autres Impressionnistes du XIXe siècle, il ajoutait également à son Art majeur, celui d'être un photographe hors pair

ayant laissé plus de 400 plaques de verres dont on pouvait admirer quelques exemples au travers de photographies intimistes, de très bonne qualité. G.Ravanne est ainsi devenu un peu plus « présent » dans l'esprit des visiteurs qui n'ont cessé d'affluer pendant tout le week-end. Un grand merci aux personnes nous ayant prêté ces magnifiques œuvres parmi plus de 180 œuvres laissées par le peintre et dispersées dans de nombreux musées dont celui de Grandcamp où il peignit en grande majorité la vie des pêcheurs mais aussi celui de St Vaast La Hougue (Musée Maritime de l'île Tatihou) et de bien d'autres encore, jusqu'à la Greenwich Gallery dans le Connecticut aux USA possédant une de ses toiles.

Photos Christian Tétard



Accueil des nouveaux Gaillonnais



Les élus et nouveaux Gaillonnais

Le 7 septembre dernier, les membres du Conseil municipal ont invité les nouveaux Gaillonnais à un traditionnel rendez-vous d'accueil qui leur est réservé.

Chacun a pu se présenter, ce qui a permis de faire connaissance, parfois entre voisins, et facilitera les échanges.

Enfin, un livret d'accueil avec les informations les plus importantes sur la vie de notre village leur a été remis. Évidemment, si vous êtes nouveaux Gaillonnais et n'avez pas pu assister, n'hésitez pas à venir le retirer en mairie.

Forum des associations

Le forum des associations s'est tenu le 7 septembre dernier. Vous avez pu y rencontrer les associations présentes de Gaillon et des alentours.

- L'AS Seraincourt
- L'AGYS (gymnastique et danse)
- La Capoeira
- La compagnie d'arc d'Hardricourt (avec démonstration initiatique)
- Will Sport
- Le CCAS – Les mardis récréatifs
- Les membres de la bibliothèque municipale avec leurs nouveautés littéraires.



- Commission Jeunesse, Culture et Vie locale

Cette année, c'est une démonstration de Danse Country qui a retenu l'attention des personnes présentes.



6^e Marché Artisanal et Gastronomique

À l'approche de Noël, le Samedi 7 Décembre s'est déroulé le 6^e Marché Artisanal et Gastronomique, qui marque le début des festivités de fin d'année.

Des animations toujours très appréciées des enfants, avec notamment l'éternel Père Noël qui déambulait dans les allées ou se faisait photographier. Mais les enfants ont

aussi pu fabriquer des couronnes de Noël, participé à l'atelier « bonbons » ou s'amuser dans l'igloo (structure gonflable).

Comme d'habitude, de nombreux exposants étaient présents et chacun a pu trouver tout ce dont il avait besoin pour réaliser son menu de réveillon et offrir les cadeaux de fin d'année, (Champagne, vins, chocolats, objets de Noël, bijoux) avec cette année un repas « Couscous » pour les plus gourmands.

La magie de Noël a été prolongée par les chants des enfants de l'école des Quatre Vents.

Pour clôturer cette journée, les membres de la commission culture jeunesse et vie locale ont servi du chocolat et vin chaud.



Repas des anciens

Le dimanche 1^{er} décembre, le traditionnel « repas des anciens » s'est déroulé à « L'auberge des coteaux » à Boiesmont, dans un cadre rustique et chaleureux.

Le chef avait concocté un menu aux saveurs méridionales apportant du soleil et de la gaieté, le tout en harmonie avec le feu de cheminée.



Après le dessert, « une omelette norvégienne flambée », l'animation proposée par le groupe « Nevada » et sa chanteuse, a permis aux convives d'exprimer leur talent de danseurs et de danseuses. Une fois de plus, un bel après-midi à reproduire...

Une rentrée sous le signe de la nouveauté

Quelle ne fut pas la joie pour tous nos élèves de découvrir la nouvelle aire de jeux installée cette année dans la cour de l'école, financée par la Caisse des Écoles !

Des toboggans (un grand, un petit), une passerelle, une rampe de pompier, une cachette. Deux jeux de bascule qui ravissent les plus petits comme les plus grands. À cela, nous avons reçu aussi de nouveaux engins de cour : des karts pour les maternelles ; certaines familles ont donné des patinettes et un but de foot. Bref, la rentrée ne pouvait que bien se passer.



Notre école a aussi été ornée de drapeaux (France et Union Européenne) par la Mairie, symboles de notre adhésion au thème de la citoyenneté. Nous recevrons prochainement, à ce même titre, la charte de la laïcité qui sera affichée dans l'école.



Revenons à la rentrée : malgré un départ important de CM2 qui étaient au nombre de 15, de nombreuses inscriptions ont eu lieu, notamment en Petite section. Nous accueillons, cette année, 8 petits bien dégourdis et qui ont su rapidement prendre le modèle sur les plus grands et des nouveaux élèves en CP, CE1, CE2 et CM1.

Mme Ripart, directrice

Zoom sur la sortie des CM1-CM2 en juin 2013

Le 10 juin dernier, la classe de CM1/CM2 et deux classes de 6^e du collège de la Montcient ont fait une sortie au château de Breteuil, dans le cadre d'une liaison CM2/6^e. Là, les enfants ont parcouru le jardin et les dépendances du château, dans lesquelles ils pouvaient voir des scènes de contes.

Dans l'après-midi, les enfants ont écouté trois contes de Perrault qu'ils avaient choisis auparavant. La conteuse a fait participer les enfants qui se sont pris au jeu. Les élèves ont apprécié cette journée qui outre son caractère culturel, leur a aussi permis de retrouver des anciens élèves de l'école.

Mme Mazeau, maîtresse des CM1/CM2

L'accueil des petites sections

Cette année, les petits sont arrivés en nombre dans la classe de maternelle avec une majorité de garçons (6 pour 2 filles). Après des débuts un peu difficiles pour certains, les pleurs ont laissé place aux joies de vivre en collectivité. Les moyens et les grands bénéficient d'un effectif réduit (5 par section), bénéfique pour leurs apprentissages. Ils semblent ravis d'avoir retrouvé leurs



amis. La découverte de la structure de jeux a été une réelle surprise et a contribué à leur bonne humeur.



Mme Simon, maîtresse de la maternelle

Le collège de la Montcient vu par ses élèves

À l'occasion d'une exposition de leurs photos, les élèves du club informatique du collège ont choisi de nous donner leur vision de leur collège. Témoignage de ces journalistes en herbe.



Un grand collège

Le Collège de La Montcient comporte plus de 450 élèves et aussi plus de 30 professeurs. M. Hervé est le principal du collège. Le collège se situe Allés des Aulnes à Gaillon. Il y a des femmes de ménage, une CPE, un CDI, un secrétariat, une infirmière, gestionnaire, comme dans tous les collèges de France.

Il reçoit principalement les élèves des écoles des communes du Vexin.

C'est un beau collège où on aime bien travailler.

Sandra et Brittany

Un collège moderne

Notre collège a été créé dans les années 2000.

Il est moderne et coloré. Pour le rendre plus convivial, on a peint sur les murs. Pour qu'il soit vert on a créé un potager. Bref, on essaye sans cesse de le rendre plus vivant et agréable.

Il y a 4 bâtiments de cours qui compose le collège, le A, le B, le C et le D. Sans oublier bien sûr la restauration, l'administration et le CDI.

C'est un collège où on se sent bien.

Tom et Bastien



En route pour l'EPS

En EPS nous faisons : de l'escalade, de la danse, du badminton et bien d'autres... On a un gymnase et un stade pour pratiquer ces sports. Comme autre sport, il y a aussi la natation et pour ça nous nous rendons à la piscine ! On peut si on le veut aller à l'UNSS.

Sur le chemin qui nous emmène au gymnase, il n'y a que du végétal ce qui est magnifique. On voit partout la nature comme par exemple, le potager du collège.

C'est dans ce cadre magnifique qu'on fait travailler, à la fois, la tête et les jambes.

Marine

Activités variées

Nous avons plusieurs activités au collège de la Montcient, club informatique, club manga...

Nous effectuons également des peintures comme vous pouvez voir sur cette image.

Nous faisons également des sorties pour les 3^e comme pour les 6^e. ex : écosse, Espagne etc.

Par exemple : des élèves, cette année, vont au Futuroscope, trois jours. Nous avons également du super matériel au CDI ou en salle informatique. **Parés pour travailler.**

Alan

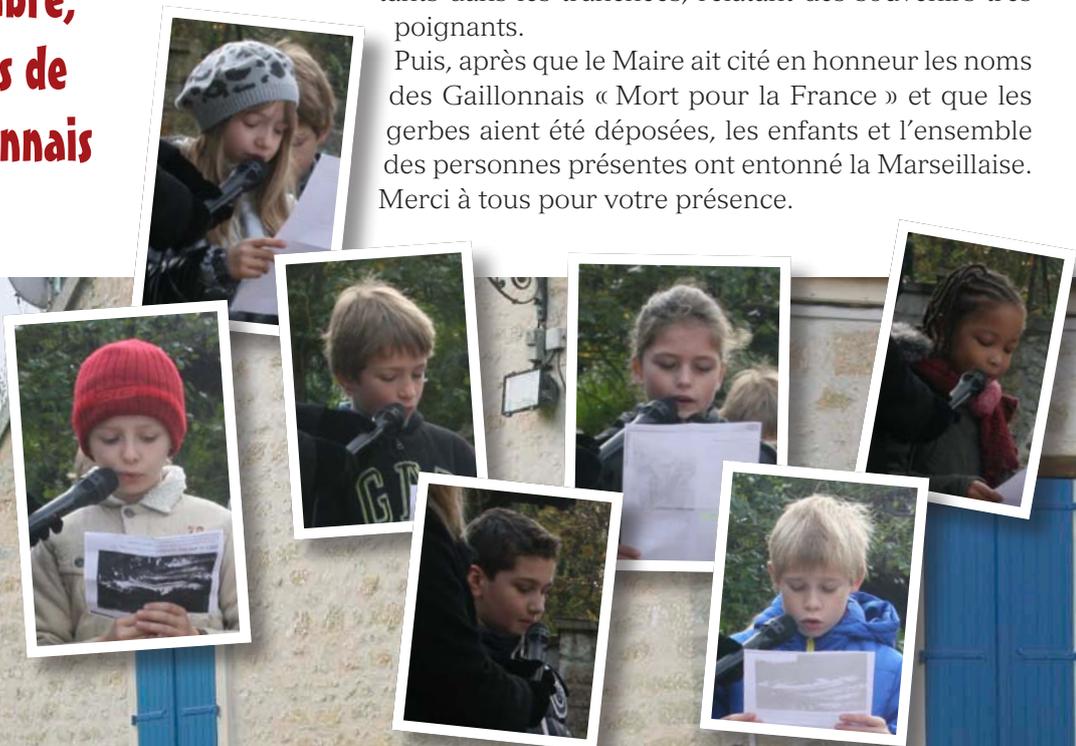


Cérémonie du 11 novembre

Il faisait beau cette année pour cette cérémonie du 11 novembre, en souvenir des millions de personnes et des Gaillonnais tombés au combat.

Toujours très impliqués dans ce devoir de mémoire, les enfants de l'école ont lu des textes écrits par les combattants dans les tranchées, relatant des souvenirs très poignants.

Puis, après que le Maire ait cité en honneur les noms des Gaillonnais « Mort pour la France » et que les gerbes aient été déposées, les enfants et l'ensemble des personnes présentes ont entonné la Marseillaise. Merci à tous pour votre présence.



Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur les listes électorales.

- Si vous êtes Français : Munissez-vous de votre carte d'identité ou de votre passeport, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,



- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne et que vous souhaitez vous inscrire sur les listes complémentaires pour les élections européennes et municipales : Munissez-vous de votre passeport ou d'une carte de résident, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ces démarches sont à effectuer en Mairie avant le 31 décembre 2013.

Bientôt le recensement de la population de Gaillon

Cette année, les Gaillonnais seront concernés par le recensement de la population, qui se déroulera du 16 janvier jusqu'au samedi 15 février 2014.

Le recensement permet de comptabiliser la population de chaque commune, permettant entre autres de déterminer la participation de l'état au budget, de définir le nombre d'élus au Conseil municipal...

Concrètement, cela va-t-il se passer ?

Un agent recenseur recruté par la mairie et muni d'une carte va se présenter chez vous. Il vous donnera une feuille concernant votre logement, et autant de bulletins



Logo of the French Republic and the text 'RECENSEMENT de la population 2014'. Below it, the slogan 'DES CHIFFRES AUJOUR'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN'. The central illustration shows a colorful town scene with people, buildings, trees, and a bus. At the bottom, a pink banner contains the text: 'C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE du 16 janvier au 15 février www.le-recensement-et-moi.fr' and a QR code.

individuels que de personnes résidentes (quel que soit leur âge). Vous les remplissez, et il viendra les récupérer dans un délai de 24 heures. En cas d'absence, vous pouvez renvoyer les questionnaires directement en mairie. Pour tous renseignements complémentaires, contactez la mairie, ou visiter le site « www.le-recensement-et-moi.fr » **« Se faire recenser est un geste civique, obligatoire et utile à tous. »**

Rappel sur les collectes de tri sélectif et des ordures ménagères.

Nous vous remercions de bien vouloir veiller à ce que vos poubelles ne soient sorties qu'à partir de 19h00 les veilles de collectes. Merci également de veiller à ce que celles-ci soient rentrées dans un délai raisonnable afin d'éviter tout accident... et ainsi préserver le cadre de vie de chacun.



Élagage des arbres et arbustes

C'est la bonne période pour élaguer les arbres et arbustes qui ont souvent grandi plus vite que l'on s'y attendait ! En cette année 2013, les services de dépannage d'ERDF et de France Télécom sont intervenus à plusieurs reprises dans notre commune afin de réparer les réseaux aériens endommagés par des branches d'arbres trop envahissantes.

Nous vous rappelons que le code civil régit l'occupation du domaine public et qu'il appartient aux propriétaires de veiller à ne gêner ni le passage des piétons,

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- BARRE Erwan, né le 21 octobre 2013
- DOS SANTOS MARQUES Adriano, né le 30 octobre 2013
- MAKOWSKI Marion, née le 31 octobre 2013

MARIAGES :

- Monsieur Clément SIMON et Madame Coralie NICOLLET, le 20 juillet 2013.
- Monsieur Laurent AMIOT et Madame Térésa GONCALVES BARROSO, le 27 juillet 2013.
- Monsieur Daniel ARNOUT et Madame Joanna MOLEDO DA ROCHA, le 23 novembre 2013.

DÉCÈS :

- Monsieur Raymond GILBERT, le 30 juillet 2013
- Monsieur Henri CALTOT, le 14 septembre 2013



ni la signalisation routière ni les réseaux aériens. Les branches ne doivent pas toucher les câbles conducteurs aériens EDF, télécoms ou éclairage public. En pratique, nous vous recommandons de couper les branches à un mètre des lignes ; ceci évitera, en cas de fort coup de vent, que les fils ne soient cassés et provoquent une interruption de service (téléphone et électricité)

Carton plein au loto!

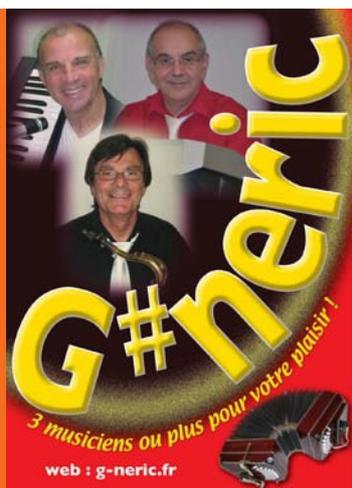


Effectivement, comme on peut le voir sur la photo, ce Loto hivernal a fait salle comble. Était-ce l'appât des 2 jambons, lots toujours très convoités, ou du lave-vaisselle le gros lot? Heureux veinards que sont les gagnants...

Toujours est-il que cette abondance de joueurs et le soutien des parents font plaisir aux membres de la Caisse des écoles, et permettront de financer les prochaines classes de découvertes.

Thé dansant AGYS

Association
Gaillon Yvelines
Sport 78



Venez participer à un agréable moment!
Un thé dansant sera organisé le dimanche 23 février 2014 avec la participation de l'orchestre « G#neric ». Réservation dès janvier 2014 auprès de :
■ M. André GERARD au 01 34 74 32 64
■ Mme Sylvaine AMIOT au 01 34 74 79 49

CCAS Les mardis récréatifs

Toujours actifs!

Propos recueillis par les membres :

« La vue de cette photo ne peut faire que témoigner de la bonne ambiance et le plaisir d'être ensemble les Mardis après midi. Alors, venez nous rejoindre à l'ancienne cantine! ». Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Les écoles de Gaillon

SUITE DE NOTRE ARTICLE SUR L'ÉCOLE

Nous arrivons jusqu'en 1847 où l'obligation s'imposa de venir en aide à l'instituteur par une déclaration qui augmentait son traitement à 110 francs, à titre de complément de traitement somme ajoutée à celle de 50 francs déjà portée au budget de 1848. En 1852, nous voyons avec plaisir, le traitement de l'instituteur s'élever à 600 francs minimum...

Le Conseil en ce qui concerne le service de l'Instruction Primaire fixera la rétribution scolaire à un traitement fixe Traitement fixe à 156 + 200 francs.
Subvention à allouer par l'état ou le département pour complément de traitement au minimum de 244 francs et Frais d'imprimés 6 francs
Donnant un total de 600 francs

EN 1900, la commune de Gaillon ajoute au traitement fixe de l'état une somme de 650 francs.
« L'ASILE » ou l'accueil des enfants surveillés par des religieuses et jeunes filles devenu l'école maternelle... (Voir ci-dessous)

En 1855, un inventaire du mobilier de l'école destiné au sous-préfet, dénombre pour l'école de Gaillon :

- 1 estrade
- 18 Ardoises
- 6 tables
- 45 tableaux de lectures (feuilles en mauvais état)
- 1 banc
- 5 tableaux noirs
- 1 cloison séparative
- 2 cartes murales de géographie (France et Europe)
- 1 buste de l'empereur
- 5 manuscrits (en fort mauvais état)
- 1 Christ
- 1 carte murale des poids et mesures
- 3 récits moraux et instructifs.

En 1863, la commune conserve le jardin de l'ancien presbytère, au lieu de « l'aliéner », pour en réserver l'usage à l'instituteur communal (et garder la remise pour la pompe à incendie).

La maison école n'ayant pas de jardin, l'instituteur en louait un 25 F avant cette date.

En 1875, une lettre du Préfet propose à l'achat les objets d'enseignements suivants :

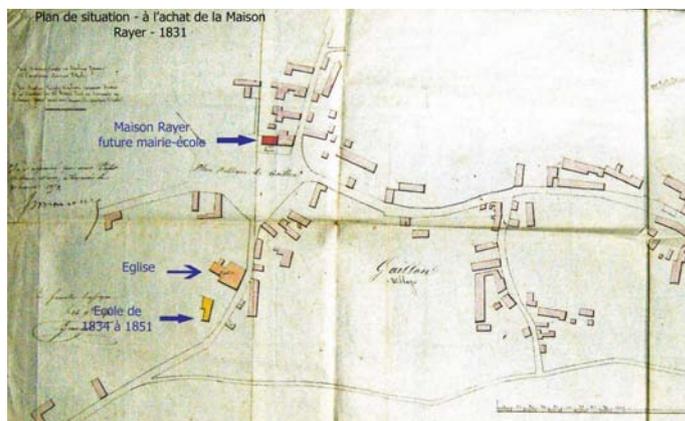
- une carte de France
- une carte d'Europe
- un compendium historique
- un boulier numérateur

La commune accepte l'achat mais remplace la carte de l'Europe et le compendium par une mappemonde et quelques autres objets d'enseignements. (Arch. Comm.R.D.C.M. 1855-1887)

En 1879-80, des travaux d'entretien à la mairie école sont réalisés par l'entreprise Chatelin frères de Meulan.

En 1883, des travaux d'assainissements de la salle de classe sont réalisés.

En 1927, des travaux modificatifs de l'école sont entrepris : agencement de la classe, agrandissement de la cour de devant et construction d'un préau dans la cour arrière.



Plan levé de l'emplacement de l'école (Maison de Monsieur Rayer) en 1831. Et où nous voyons également l'emplacement de l'église et de la nouvelle école de 1834 à 1851.

2 - L'Asile : l'école privée de Gaillon

On retrouve trace, au moins entre 1884 et 1926, d'une école privée à Gaillon.

Cette école est populairement appelée « Asile » ayant servi, au départ, de salle d'asile (ou ancêtre de l'école maternelle).

1884 : création de la salle d'Asile

1889 : Ouverture de l'école maternelle mixte

1899 : Création de l'école primaire élémentaire pour filles

1916 : Création de l'école primaire mixte

Les locaux de cette école appartenaient au Marquis de Gaillon en 1909. [Aujourd'hui Propriété Godin]



Les institutrices de l'école privée de Gaillon

La plupart des institutrices étaient des sœurs de la Congrégation de Ste Marie de Torfou (Maine et Loire). Cette congrégation de Torfou est née en 1823 « pour soigner les pauvres malades et élever chrétiennement les jeunes filles ».

En 1852, la congrégation est habilitée à enseigner et on retrouve des Sœurs dans plusieurs départements et même en Afrique.

À Gaillon, voici la liste de celles qui y ont enseigné :

1884 LEBRETON Modeste, Sœur Ste Cécilien.

Née en 1849 au Temple (Loire-inférieure)

Certificat d'aptitude pour enseigner en salle d'asile délivré en 1881 par l'Inspection Académique d'Angers.

1889 - 1899 PASQUEREAU Élisa, Sœur Marie Ste Lucille

Née en 1863 à St Laurent de Sèvre (Vendée).

Brevet de capacité délivré en 1884.

1909 HUPPE Célestine Louise, institutrice privée.

Née à Gaillon en 1876.

Brevet élémentaire délivrée en 1900.

Elle a une « domestique » : Bouton Félicité (née à Rochefort s/Loire) lors du dénombrement de population de 1911.

1916 DAUM Octavie, Sœur Marie Paule.

Née en 1876 à Paris.

Brevet de capacité délivré en 1899.

1926 DE COATAUDON Blanche Marie.

Institutrice privée et domestique employée par de Vion de Gaillon. Née en 1884 à St Malo.

3 - L'école gratuite pour indigents**Les élèves de Gaillon sur Montcient****1834-1881 « Élèves gratuit »**

À partir de 1834, l'État demande aux communes la prise en charge de l'enseignement pour certains élèves, pour permettre aux enfants des familles qui ne peuvent pas payer l'instituteur, de recevoir un enseignement.

Chaque année, ces enfants de familles dites « indigentes » vont être listés, généralement par le maire et le curé, et notés dans le registre de délibération de la commune.

À Gaillon on peut donc, grâce à ses listes, identifier les élèves « gratuits » entre 1834 et 1881 (date à laquelle l'enseignement devient gratuit pour tous grâce à Jules Ferry Ministre de l'Éducation Nationale).



Classe MIXTE de 1921 à Gaillon (merci à tous ceux qui pourront identifier ces enfants).

En voici la liste :

Élève	Année scolaire
BALA Charles	1862-63
BALA Émile	1864-70
BALA Eugène (ie)	1869 & 1872
BALA Victor	1862 & 1864-66
BALA Virginie	1873-76
BARBU Albert	1867-74
BARBU Ambroisine	1874-78
BOULET Paul Émile	1862-64
BOURDET Marie	1880-81
BOURGEOIS Augustine	1854-55
BOURGEOIS Eugène fils de François	1834-37
BOURGEOIS Florence	1854-55
BOURGEOIS Jules Désiré	1862-64
BOURGEOIS Mathilde	1872-78
BRETON Louise Désirée	1834 & 1837
BUVE	1854-55
CABIT Rémy	1854-55
CAUCHOIS Clémentine fille d'Alexis	1837
CAUCHOIS Éléonore	1874-79
CAUCHOIS Isidore	1880-81
CAUCHOIS Palmire	1875-78
COMMISSAIRE Léonard	1872-74
COMMISSAIRE Louis	1864-69
COMMISSAIRE Edmond	1869
COARD Jeanne	1878-81
FLEURY Eugène	1871
FRELON Delphine	1854-55
GUERPIN Léonie	1862
HIBOUX Hippolyte	1880-81
HUPPE Gabriel	1854-55
LAINÉ Alexis fils de Louis Léger	1834-37
LAINÉ Eugène	1865-69
LAINÉ Paul	1869
LEGUILLON Eugénie	1872-73
LEGUILLON Léon	1865-66
MANCEL Émilie	1872-75
MANCEL Hyppolite	1862
MANCEL Léonie	1865-70
MANCEL Marie	1862-64
MOREAU Yvonne	1862

MOUFFLETTE Claire	1864-67
MOUFFLETTE Cécile	1869-73 & 1875-76
MOUFFLETTE Eugène	1866-69
MOUFFLETTE Louis	1834
MOUFFLETTE Pierre	1874-77
MOUFFLETTE Rose	1872-75
NORMAND Marie (a)	1864-65 & 1867
NORMAND Philémon	1862-63
OZARD François	1876-81
PREAUT Clémentine	1834
QUEANT Alphonse	1834-37
REDEAU Louise	1865-70
RIVIERE Jean Baptiste	1867-68
RIVIERE Jules	1869-74
THOREL Delphin	1875
TREMELET Camille	1876
TREMELET Charles	1878

1882 - École obligatoire

Pour faire appliquer l'obligation scolaire, une commission scolaire se réunissait pour statuer sur les motifs d'absences fournis par les familles.

Si l'absence était injustifiée, les parents étaient « punis » par affichage de leur nom pendant quinze jours à la porte de la mairie. Ce registre de la commission scolaire existe à Gaillon pour la période de 1882 à 1885.

Madeleine ARNOLD TÉTARD

Sources = Archives de Gaillon – Série R = Scolarité – recherches Archives Départementales des Yvelines Monographie de l'Instituteur (voir cote dans le texte) par Madeleine Arnold-Tétard et recherches Mairie de Gaillon de Marie-Christine Dubernard.



Les photos scolaires de la belle époque

à Gaillon sur Montcient

Année après année...

Chaque année, le photographe ambulant amenait tout son matériel à l'école du village... Cela impressionnait beaucoup les enfants mais, tout heureux qu'une distraction vienne pendant quelques heures les extraire des leçons du maître, ils affichaient, devant la grosse boîte en bois sous laquelle, au moyen d'un drap noir, le photographe cachait son visage, tout en maintenant en l'air le flash à combustion, l'un de leur plus beau sourire pour être figé pour l'éternité !



Classe de Mme Trou 1943.



Quel bonheur de retrouver sur ces vieux clichés sépias, tel ou telle ancêtre, habillé(e) de ses plus beaux atours... mais aussi nos grands-parents étant enfants et posant pour la postérité... Alors ne gâchons pas notre plaisir et regardons ces quelques clichés conservés pour que ces souvenirs d'école ne s'envolent pas tout à fait...

Madeleine ARNOLD TÉTARD



Agenda du 1^{er} semestre 2014



Dates	Manifestations et événements
Jeudi 16 janvier	Vœux du Maire et du Conseil municipal
Dimanche 26 janvier	Loto enfants
Samedi 1^{er} février	Soirée organisée par les parents d'élèves
Dimanche 2 février	sortie théâtre
Dimanche 23 février	Thé dansant AGYS
Samedi 22 mars	Soirée Loto
Dimanche 23 mars et 30 mars	Élections Municipales
Samedi 5 et dimanche 6 avril	3 ^e Salon des Beaux Arts
Samedi 17 mai	Soirée théâtre avec les Am'Acteurs
Samedi 24 mai	Fête des Mères
Dimanche 25 mai	Élections Européennes
Dimanche 8 juin	Brocante
Samedi 14 juin	Fête des Pères
Mardi 24 juin	Spectacle de fin d'année de l'École des quatre vents et remise de prix
Dimanche 31 août	sortie mer

Fermeture hivernale hangar communal : du 7 décembre au 8 février inclus

Fermeture bibliothèque du 19 décembre au 7 janvier inclus

Collecte des encombrants (limités à 1 m³ et sortis la veille) :

Lundi 13 janvier 2014 - Mercredi 9 avril 2014 - Jeudi 11 septembre 2014



*Le Maire
et le Conseil Municipal
vous convient à la
Cérémonie des Vœux*

*Jeudi 16 janvier 2014
à 19h00 à la Salle des Fêtes*